Fédération SUD éducation
31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris
Tél. : 01 58 39 30 12 / fede@sudeducation.org
www.sudeducation.org

Union syndicale Solidaires

Paris, le 12 août 2022.

A l'attention du président de la République arabe d'Égypte
Mr. Abdelfattah al Sissi

Objet : Respect de la liberté d'expression et libération sans conditions de Ahmed Samir Santawy

La Fédération SUD éducation a appris que le chercheur et étudiant en master d'anthropologie Ahmed Samir Santawy, emprisonné injustement a été déclaré coupable le 4 juillet 2022, à l'issue d'un nouveau procès, par une cour de sûreté de l'État de diffusion de « fausses informations visant à porter atteinte à l'État, à ses intérêts nationaux et à l'ordre public, et à propager la panique au sein de la population », ce dont il avait déjà été déclaré coupable le 22 juin 2021, à l'issue de son premier procès devant une cour de sûreté de l'État. Le tribunal a ramené sa peine de quatre à trois ans d'emprisonnement. Les procédures qui se déroulent devant les cours de sûreté de l'État sont intrinsèquement iniques et leurs jugements ne sont pas susceptibles d'appel et uniquement soumis à une autorisation du président égyptien.

Ses droits à un procès équitable ont été violés tout au long de la procédure, notamment son droit de voir sa déclaration de culpabilité et sa peine réexaminées par une juridiction supérieure, et son droit de disposer du temps et des facilités nécessaires à la préparation de sa défense, car son avocat n'a pas été autorisé à s'entretenir avec lui en privé tant pendant la phase précédant le procès que pendant le procès. La déclaration de culpabilité prononcée à l'issue du nouveau procès est fondée uniquement sur des publications dans les médias sociaux critiquant les violations des droits humains commises dans les prisons égyptiennes et la mauvaise gestion par l'État de la pandémie de COVID-19, qu'il a nié avoir écrites. Quel que soit l'auteur de ces publications, le fait de criminaliser la diffusion d'informations en s'appuyant sur des notions vagues comme les « fausses informations » est contraire au droit à la liberté d'expression, qui est garanti par la Constitution égyptienne et par le droit international relatif aux droits humains.

Ahmed Samir Santawy est détenu dans la prison de Mazraet Tora, qui fait partie du centre pénitentiaire de Tora, dans le sud du Caire, dans une petite cellule dépourvue de fenêtre qu'il partage avec un autre prisonnier. La dernière fois que sa famille l'a vu, le 16 juillet 2022, il s'est plaint d'une forte fièvre et d'avoir vomi de façon récurrente pendant plusieurs jours, dans un contexte où des informations ont fait état d'une nouvelle épidémie de COVID-19 dans la prison et de la fermeture de l'hôpital pénitentiaire. Amnesty International a appris de sources bien informées que les autorités n'ont ces dernières semaines transféré dans un hôpital extérieur ni cet homme ni aucune autre personne malade détenue dans le centre pénitentiaire de Tora.

La Fédération SUD éducation vous prie instamment d'annuler la déclaration de culpabilité et la peine prononcées contre Ahmed Samir Santawy et de le libérer immédiatement et sans condition, car il s'agit d'un prisonnier d'opinion qui n'a fait qu'exercer pacifiquement ses droits humains. Dans l'attente de sa libération, les autorités doivent lui permettre de communiquer avec sa famille et ses avocat·e·s et de recevoir tous les soins médicaux dont il a besoin, y compris à l'extérieur de la prison si cela est nécessaire.

Espérant que notre requête sera entendue, soyez assuré, Monsieur le Président, de notre action en faveur des droits des travailleurs et travailleuses partout dans le monde.

Kevin Le Tétour et Nara Cladera
co-secrétaires de la Fédération SUD éducation